

Tel. +49(0)911 - 642960

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

· Code du produit: 113xxB

· <u>UFI:</u> 2F93-006N-Q00Q-0WP3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

<u>préparation</u> Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

Service chargé des

renseignements: Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 Pictogrammes de danger Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS07

Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux

<u>déterminants pour l'étiquetage:</u> Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer

Aliphatisches Polyisocyanat

(suite page 2)



Page: 2/13

01-2119485796-17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B			
		(suite	de la page 1)
	isocyanate de tos	yle	,
	diisocyanate d'he	xaméthylène	
· Mentions de danger	H332 Nocif par in		
<u></u>		ne sévère irritation des yeux.	
		quer une allergie cutanée.	
		es voies respiratoires.	
· Conseils de prudence	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à di	sposition le
		récipient ou l'étiquette.	
	P102	Tenir hors de portée des enfants.	
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instr	uctions.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.	
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit b	ien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de	
		un équipement de protection des yeux/du v	
		protection auditive.	3
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEA	U: Laver
	. 002 . 002	abondamment à l'eau.	0
	P305+P351+P33	8 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: R	incer avec
		précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. I	
		lentilles de contact si la victime en porte et si ell	
		être facilement enlevées. Continuer à rincer.	oo pouvoin
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin	en cas de
	1 012	malaise.	cii cas ac
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: co	nsulter un
	1 000 11 0 10	médecin.	iisuitei uii
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir	e récinient
	1 400 11 200	fermé de manière étanche.	ie recipient
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformén	nent à la
	F 30 T	réglementation locale/régionale/nationale/internatio	
. 2.2 Autros dongoro		regiernemation locale/regionale/nationale/internatio	nale.
2.3 Autres dangers	ים ים		
· Résultats des évaluations PBT et			
· PBT:	Non applicable.		
· vPvB:	Non applicable.		
Détermination des propriétés	Da	:	
perturbant le système endocrinien		ions relatives aux propriétés perturbant le système e	endocrinien,
	se référer à la rub	orique 11.	
RUBRIQUE 3: Composition/info	rmations sur les c	omposants	
•		•	
3.2 Mélanges			
· Description:	Mélange: compos	sé des substances indiquées ci-après.	
· Composants dangereux:			
CAS: 28182-81-2	Hexamethylen-1 6	-diisocyanat Homopolymer	50-100%
NLP: 500-060-2	Aliphatisches Poly		30 100 /0
		2; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1
01_2110/85706_17	Acute 108. 4, 1133	2, OKIII OGIIS. 1, 11017, OTOT SE 3, 11333	

(suite page 3)



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

	(suit	e de la page 2)
	Bis(trimethoxysilylpropyl)amin Eye Dam. 1, H318	1-5%
EINECS: 223-810-8	isocyanate de tosyle Resp. Sens. 1, H334 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 EUH014, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: $C \ge 5$ % STOT SE 3; H335: $C \ge 5$ % Skin Irrit. 2; H315: $C \ge 5$ %	<1%
EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0001	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330 Resp. Sens. 1, H334 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1 H317; STOT SE 3, H335 EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: $C \ge 0.5$ % Skin Sens. 1; H317: $C \ge 0.5$ %	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures

seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures

après un accident.

· <u>Après inhalation:</u> Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de

sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx) Cyanure d'hydrogène (HCN)

Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)



(suite de la page 3)

Page: 4/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page : 5/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

08.05.2023 Nume	ero de version / (remplace la version 6)	Revision: 08.05.20
verclear 300 Compone	nte B	
		(suite de la pag
Contrôles de l'exposition	on/protection individuelle	
de contrôle		
	uil à surveiller par poste de travail:	
omentanée: 0,15 mg/m³,	, 0,02 ppm	
cs. mesurées sur une du	irée de 5 min	
,	` ,	
· · ·	, ,	
, ,		
,	1,67 mg/kg bw/day (BEV)	
EL (Kurzzeit-akut)	260 mg/m³ Air (ARB)	
·	50 mg/m³ Air (BEV)	
EL (Langzeit-wiederholt)	260 mg/m³ Air (ARB)	
	50 mg/m³ Air (BEV)	
yanate d'hexaméthylèr	ne	
,	0,07 mg/m³ Air (ARB)	
EL (Langzeit-wiederholt)	0,035 mg/m³ Air (ARB)	
	iat	
• ` '		
, ,		
• ' '		
• , ,	gew (BO)	
22 mg/l (KA)		
0,004 mg/l (MW)		
0,036 mg/l (SW)		
2 mg/l (WAS)		
	• •	
	•	
0,14 mg/kg Trockenge		
	10	
yanate d'hexaméthylèr	10	
8,42 mg/l (KA)		
	Contrôles de l'exposition de contrôle de contrôle desentant des valeurs-seux cyanate d'hexaméthylère domentanée: 0,15 mg/m³ long terme: 0,075 mg/m³ long terme: 0,075 mg/m³ cs. mesurées sur une du control de co	esentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: cyanate d'hexaméthylène comentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm cs. mesurées sur une durée de 5 min camethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer chatisches Polyisocyanat EL (Kurzzeit-akut)

FR



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 5)

0,774 mg/l (WAS)

PNEC (fest) 0,0026 mg/kg Trockengew (BO)

> 0,001334 mg/kg Trockengew (MWS) 0,01334 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire: Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

· Protection des mains:

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 6) · Pour le contact permanent, des

gants dans les matériaux suivants

Butylcaoutchouc sont appropriés:

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Butylcaoutchouc

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Vêtements de travail protecteurs · Protection du corps:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur: Incolore Inodore · Odeur:

Non déterminé. · Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé. Non applicable. · Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,15 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Visqueuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

 Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 0.0 % · Teneur en substances solides: 3.0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 7)

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants

néant

·Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire LC50/4 h 0,414 mg/l (rat)

28182-81-2 Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer Aliphatisches Polyisocyanat

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbit) >2.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 0,39 mg/l (rat)

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du pro	<u>oduit:</u> Everclea	ar 300 Componente B

		(suite de la page 8)
	NOAEL	3,3 mg/m³ (rat)
82985-35-1	Bis(trime	ethoxysilylpropyl)amin
Oral	LD50	3.780 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOEL	200 mg/kg (rat) (OECd 408)
Dermique	LD50	11.865 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
		11.752 mg/kg (rat)
	NOEL	>84 mg/kg (rat) (OECD 410)
4083-64-1	isocyanat	e de tosyle
Oral	LD50	2.600 mg/kg (rat)
822-06-0 d	iisocyana	te d'hexaméthylène
Oral	LD50	746 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	593 mg/kg (rabbit)
		<7.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,124 mg/l (rat) (OECD 403)
	NOAEL	0,41 mg/m³ (rat)
· Effet prima	ire d'irritati	on: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

IZ.I I OXICI	12.1 Toxicite	
· <u>Toxicité</u> aqı	uatique:	
28182-81-2	Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer	
	Aliphatisches Polyisocyanat	
IC50/72h	72 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC 0/96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio)	
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)	
EL50/48h	127 mg/l (daphnia magna)	
EC20/3h	880 mg/l (BES)	
EC50/72h	199 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	35,2 mg/l (Cyprinus carpio)	
	>100 mg/l (Danio rerio.)	
82985-35-1	Bis(trimethoxysilylpropyl)amin	
EC50	1.000 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)	
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC50/96h	130 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	130 mg/l (Salmo gairdneri)	
4083-64-1 i	socyanate de tosyle	
EC50/72h	23 mg/l (green alge)	
	150 mg/l (daphnia magna)	
LC50/96h	435 mg/l (piscis)	
822-06-0 di	iisocyanate d'hexaméthylène	
EC50	842 mg/l (bacteria) (OECD 209)	
LC 0/96h	82,8 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD TG 203)	
ErC50/72h	>77,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)	
EC0	>89,1 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)	
NOEC	11,7 mg/kg (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)	
EC50/72h	>77,4 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD TG 201)	
LC50/96h	22 mg/l (Brachydanio rerio)	

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 · PBT: Non applicable.
 · vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

<u>système endocrinien</u>

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 11)



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 11)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

 $0.1 \, g/I$

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.º 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

> H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des H334

difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. H335 EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Service établissant la fiche

Laboratoire technique: 10.08.2022 · Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.05.2023

Nom du produit: Everclear 300 Componente B

(suite de la page 12)

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

ED